



CHAMPIONNATS DE LIGUE SENIORS

ACCESSIONS-RETROGRADATIONS

à l'issue de la saison 2017/2018

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Dispositions à prendre au titre des championnats de la saison 2017-2018 pour le Régional 1.

Les relégués N 3 sont répartis sur les 3 groupes de Régional 1, sans distinction de leur ancienne ligue d'origine.

	4 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	Le 1 ^{er} de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe, y compris dans le groupe de 13.

	5 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	Le 1 ^{er} de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe + le moins bon douzième dans les groupes de 14.

	6 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	Le 1 ^{er} de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe + les 2 douzièmes dans les groupes de 14.

	7 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	Le 1 ^{er} de chaque groupe.	Les 3 derniers de chaque groupe.

Descentes supplémentaires :

Le nombre de points obtenus dans les rencontres aller-retour qui ont opposé dans chaque groupe, l'équipe classée 12^{ème} dans les groupes de 14, aux 5 équipes du groupe classées immédiatement avant elle.

Dispositions à prendre au titre des championnats de la saison 2017-2018 par les représentants de chaque ancien territoire pour définir le nombre d'équipes supplémentaires en Régional 2 et Régional 3 au titre des championnats de la saison 2018-2019.

SITUATION DU GROUPE EST (ex territoire Alsace).

Régional 2 (ex Excellence)

- Situation 2017-2018 : 28 équipes réparties en 2 groupes de 14 équipes.
- Situation 2018-2019 : 28 équipes réparties en 2 groupes de 14 équipes.
 1. Accession du premier de chaque groupe en R1
 2. Rétrogradations des trois derniers de chacun des 2 groupes, soit 6 équipes

Régional 3 (ex Promotion d'Excellence)

- Situation 2017-2018 : 50 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes et 2 groupes de 13 équipes
 - Situation 2018-2019 : 72 équipes réparties en 6 groupes de 12 équipes
- Soit 22 équipes en plus :
1. Accession du premier de chaque groupe + le meilleur ou les 2 meilleurs deuxièmes en R2 (en fonction des descentes de R1)
 2. Rétrogradation d'une seule équipe de R3 par groupe (2 équipes dans le groupe D)
 3. Accession des quatre premiers de chaque groupe de PH + le meilleur ou les meilleurs 5èmes de manière à ce que le nombre d'équipes de R3 soit égal à 72

SITUATION DU GROUPE OUEST (ex territoire de Champagne Ardenne).

Régional 2 (ex Division d'Honneur Régionale)

- Situation 2017-2018 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes.
 - Situation 2018-2019 : 28 équipes réparties en 2 groupes de 14 équipes.
- Soit 4 équipes en plus :
1. Accession du premier de chaque groupe en R1
 2. Rétrogradation du dernier de chacun des 2 groupes, soit 2 équipes

Régional 3 (ex Promotion de Ligue)

- Situation 2017-2018 : 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes.
 - Situation 2018-2019 : 48 équipes réparties en 4 groupes de 12 équipes
- Soit 12 équipes en plus :
1. Accession du premier de chaque groupe + les 2 meilleurs ou les 3 meilleurs deuxièmes en R2 (en fonction des descentes de R1)
 2. Rétrogradation d'une seule équipe de R3 par groupe
 3. Accession des 4 premières équipes des divisions supérieures de District, ainsi que des meilleurs 5èmes de manière à ce que le nombre d'équipes de R3 soit égal à 48.

SITUATION DU GROUPE CENTRE (ex territoire de Lorraine).

Régional 2 (ex Division d'Honneur Régionale)

- Situation 2017-2018 : 25 équipes réparties en 1 groupe de 12 et 1 groupe de 13 équipes.
- Situation 2018-2019 : 28 équipes réparties en 2 groupes de 14 équipes.

Soit 3 équipes en plus :

1. Accession du premier de chaque groupe en R1
2. Rétrogradation des 2 derniers du groupe A (groupe de 12) et des 3 derniers du groupe B (groupe de 13), soit 5 équipes

Régional 3 (ex Promotion d'Honneur)

- Situation 2017-2018 : 35 équipes réparties en 2 groupes de 12 et 1 groupe de 11 équipes.
- Situation 2018-2019 : 84 équipes réparties en 7 groupes de 12 équipes

Soit 49 équipes en plus :

1. Accessions du premier et du deuxième de chaque groupe + le meilleur ou les 2 meilleurs troisièmes
2. Pas de rétrogradations
3. Accession en R3 des équipes classées de la 1^{ère} à la 10^{ème} place de chaque groupe de R4 de manière à ce que le nombre d'équipes de R3 soit égal à 84
4. Rétrogradations en District des équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de chaque groupe de R4
5. 12 Accessions des districts en R3.